

DÉCRET D/2019...**116**.../PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE PRÉFETS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu- La Constitution ;
- Vu- La Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;
- Vu- Le Décret D/2018/057/PRG/SGG, du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu- Le Décret D/2018/072/PRG/SGG, du 26 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/2018/073/PRG/SGG, du 26 Mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/169/PRG/SGG/2018 du 18 Août 2018, portant Attributions et Organisation du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- Vu- Les nécessités de Service ;

DÉCRETE

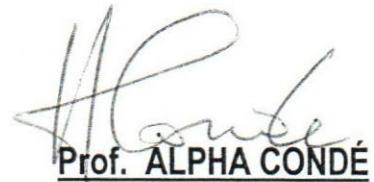
Article 1^{er} : Les Hauts Cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Préfet de Guéckédou** : Monsieur Tamba Nestor TONGUINO, Mle 182768 J, Ingénieur Agronome, Consultant.
2. **Préfet de Télimélé** : Monsieur Amadou Sadio DIALLO, Mle 194354 D, Administrateur Civil, en service au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.
3. **Préfet de Macenta** : Monsieur Mohamed Cheick DIALLO, précédemment Préfet de Mandiana.

4. **Préfet de Siguiri : Colonel Moussa CONDÉ**, précédemment, Commandant la Région Opérationnelle Maritime Sud
5. **Préfet de Yomou : Colonel Issa CAMARA**, en service à l'Etat-major Général des Armées.
6. **Préfet de Kérouané : Monsieur Sékou Touraman DIABATÉ**, précédemment, Préfet de Macenta, en remplacement de Monsieur Damou KANTE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **10 AVR 2019**


Prof. ALPHA CONDÉ